

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mardi 8 février 2022 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 1^{er} février 2022.

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laëtitia, BSERENI Stella, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, CHIARUCCI Fabiano, ESSAYAR Khalid, FOUTRY Jean-Marie, LAMBERT Jean-Michel, LEBRAT Jérôme, LEFEBVRE Jean-Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, MOULIN Gilbert, NAJI Driss, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, RENAUD Christelle, SANCHEZ Josiane, SENECLAUZE Bruno

Présente en visioconférence : 0

Absent(e)s : M. BARRY Francis, M. FERLAY Aurélien

Excusé(e)s : Mesdames et Messieurs BERGEREON Solange, BRUN Claude, CARRIER Martine, CHAPEL Clément, DAVID Sylvette, DELAPLACETTE Philippe, DOS SANTOS Antoine, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LARUE Fabrice, MAISONNAT Pierre, MAZET Grégory, ORENES LERMA José, ROBERTON Gérard, RUILIERE Yves, TOURVIEILHE Max, VILLARD Benoît

Pouvoirs :

- M. BRUN Claude donne procuration à Me BSERENI Stella
- Me. CARRIER Martine donne procuration à M. BOUCHARDON Mickaël
- M. MAISONNAT Pierre donne procuration à M. BERNARD Jérôme
- M. ROBERTON Gérard donne procuration à M. SENECLAUZE Bruno
- M. TOURVIEILHE Max donne procuration à Me BOURJAT Laëtitia

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 35
○ Pour : 35
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DE SAINT- ANDRE EN VIVARAIS

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mardi 8 février 2022 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 1^{er} février 2022.

M. le Président expose que les locaux de Saint-Agrève, propriété de Numérien ont une superficie 198.2 M2, ne sont plus adaptés à l'usage actuel. En effet, seuls deux agents administratifs y ont leur domiciliation administrative professionnelle. Cela engendre des dépenses disproportionnées quant à l'utilisation réelle quotidienne.

Depuis le début de la Pandémie, les agents ne se rendent sur les lieux qu'une journée par semaine et occupe un bureau de 25 M2.

Il est donc proposé de valider une convention d'occupation des locaux de la mairie de Saint-André en Vivarais.

La mairie de Saint-André en Vivarais soumet :

La mise à disposition d'une pièce à usage exclusif de bureau de 15 M2 environ, équipée d'un coin kitchenette avec frigo, four à micro-ondes, évier, et, d'un espace de stockage à 4 niveaux sur un total de 240x60x150cm dans une pièce attenante

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérien et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

partagée exclusivement avec la Mairie. Accès WC partagés. Tarification forfaitaire (toutes charges comprises). Possibilité covering "enseigne" sur porte d'entrée immeuble. Accès sécurisé digicode/clé.

Le coût de la prestation est fixé à un montant forfaitaire égal à 210 euros hors taxes.

La proposition du Président est mise aux voix.

Le Conseil Syndical,

Après l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accéder à la proposition de Monsieur le Président

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le président à signer la convention d'occupation des locaux de Saint-André en Vivarais annexée à cette délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 8 février 2022,

Le Président,

Jérôme BERNARD



SM NUMÉRIAN
221 Rhône Vallée Sud
07250 Le Pouzin
Tél. 04 75 30 13 13
Siret 250 702 156 00051 - APE 6311Z